

## **Procès-verbal** **du conseil municipal du 26 mars 2024**

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric – DI MASULLO Vincenza - GRISARD Benoît - VACHET Nadine - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - COLLIN Matthieu - DECOMBLE Aurore - TUAL Hélène

ABSENTS EXCUSES : PAJEAN Baptiste

ABSENT : AZNAG Rachid

Elue secrétaire : TUAL Hélène

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 mars est approuvé à l'unanimité.*

### **Le Conseil peut procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :**

#### ↳ **14-2024 – LOI APER**, *décision sur les zones d'accélération des énergies renouvelables*

**Rapporteur** : Eve Buevoz

Conformément à la loi, une consultation a été effectuée du 7 au 22/03/2024 (mise à disposition du dossier de concertation ainsi qu'un cahier de doléances disponibles aux heures de permanence de la mairie, un dossier accessible en ligne sur le site et une lettre d'information distribuée dans toutes les boîtes aux lettres).

Mme le maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Le conseil à l'unanimité définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune de Fréterive les zones figurant en annexe à la présente délibération (disponible sur le site de la commune). Il valide la transmission de la cartographie de ces zones à M. le Préfet, au référent préfectoral à l'instruction des projets des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, au département de la Savoie, au PNR, ainsi qu'à la communauté de communes Cœur de Savoie.

#### ↳ **15-2024 - Demande de participation financière éclairage public**,

**Rapporteur** : Patrick Carle

La commune de Fréterive s'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement de l'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à 9 145€ HT, autour de la salle polyvalente de la commune.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**, *Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention*

Sollicite l'aide financière du SDES en complément du plan de financement ci-dessus ;

S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES ;

S'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES.

#### ↳ **16 - 2024 - Marais de la Palle**, *choix de la signalétique*

**Rapporteur** : Guy Buevoz

Pour faire suite aux travaux approuvés pour la phase 2 relative à la valorisation du marais de la Palle, il est proposé de finaliser cette opération avec la mise en place des aménagements validés par la commission travaux (banc, nichoirs, hôtel à insectes) et la signalétique (plan avec carte des sentiers). M. Buevoz présente les deux devis reçus et propose au conseil de retenir la société Pic Bois pour un montant estimé de 22 366,58€ HT. Une réunion sur place permettra de définir les emplacements de la signalétique retenue. Il est rappelé que cette opération sera financée à hauteur de 80% dans le cadre de l'appel à projets « espaces naturels 2023 » du département, et du programme « Patrimoine Naturel et Biodiversité » de la Fondation du Patrimoine. Cette subvention obtenue par la commune pour la poursuite de l'aménagement du marais de la Palle auprès de la Fondation du Patrimoine dans le cadre du programme « Patrimoine Naturel et Biodiversité » provient de dons par mécénat.

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés (1)		267 773,39		27 410,79		295 184,18
Opérations de l'exercice	512 932,34	725 250,94	463 595,58	349 764,14	976 527,92	1 075 015,08
<b>Totaux</b>	<b>512 932,34</b>	<b>993 024,33</b>	<b>463 595,58</b>	<b>377 174,93</b>	<b>976 527,92</b>	<b>1 370 199,26</b>
Résultats de clôture		480 091,99	86 420,65			393 671,34
Restes à réaliser			17 600,00	22620		5020
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		480 091,99	104 020,65	22 620,00		398 691,34

Résultats 2023	Investissement	-81 400,65 €
	déficit	
	Fonctionnement	480 091,99 €
	Excédent	

## ↳ 20-2024 - Vote des taux d'imposition

Rapporteur : Eve Buevoz

Mme le Maire propose de maintenir les taux de l'an dernier.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention**

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

Taxe foncière bâti	40,05%
Taxe foncière non bâti	90,37%
Taxe habitation	11,63%

## ↳ 21 - 2024 - Vote du budget communal 2024

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le budget primitif de la commune pour 2024 s'équilibrant en recettes et dépenses, comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 046 458 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT : 731 605 €**

Le virement de la section de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement s'élève à **419 950 € (autofinancement)**.

➤ Les charges à caractère général représente 36% des **dépenses de fonctionnement** : il s'agit de travaux d'entretien de bâtiment, voirie et espaces verts, coûts des locations de matériel pour les travaux en régie, des coûts de maintenance (*parc informatique, système de climatisation de la salle des fêtes et équipements communaux*) ... Il est rappelé que la TVA est récupérée l'année suivante pour les travaux d'entretien.

➤ En investissement **les dépenses nouvelles d'équipement** comprennent les travaux de protection sous le chalet des greffiers, la réfection de voirie, l'aménagement du point info au Chef-Lieu, le passage en leds autour de la salle des fêtes, la mise aux normes du hangar communal et installation de panneaux photovoltaïques, la création du « tiers-lieu », la poursuite de l'aménagement du marais de la Palle avec passerelles et signalétique, la création d'un city-stade, la mise en place d'une vidéo-surveillance, la mise aux normes de l'assainissement individuel du bâtiment « la Fruitière »...

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h*

Le secrétaire de séance,

Hélène Tual

Mme le Maire,  
Eve Buevoz

